

d'Amérique. Le gouvernement des États-Unis d'Amérique informera toutes les parties au Traité de l'Atlantique-Nord de la date de réception de chacune de ces notifications et de la date d'entrée en vigueur du présent Protocole.

ARTICLE IV

Le présent Protocole, dont les textes en français et anglais font également foi, sera déposé dans les archives du gouvernement des États-Unis d'Amérique. Des copies certifiées conformes seront transmises par celui-ci aux gouvernements de toutes les autres parties au Traité de l'Atlantique-Nord.

En foi de quoi, les plénipotentiaires désignés ci-dessous ont signé le présent protocole.

Fait à..... le..... 19.....

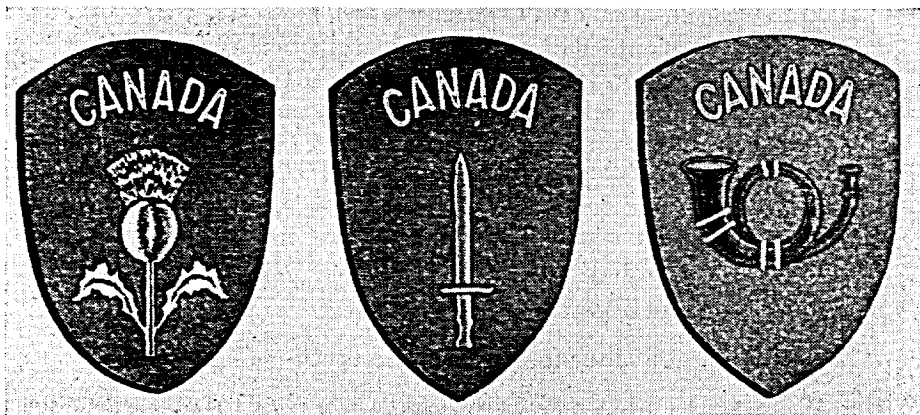


Photo: Défense nationale

INSIGNE D'ÉPAULE POUR LES FORCES CANADIENNES DE L'OTAN

On voit ici les insignes d'épaule que porteront les membres des trois principaux bataillons de la nouvelle 27^e brigade d'infanterie du Canada en Europe. A gauche, apparaît l'insigne du « 1st Canadian Highland Battalion »; au centre, celui du 1^{er} bataillon d'infanterie canadien; à droite, celui du 1^{er} bataillon des Fusiliers canadiens. Les autres unités de la brigade porteront le même insigne gris français sans autre indication au-dessous du mot « CANADA ».